

N°16-02-18

L'an deux mil seize, le jeudi 25 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE*), Président, suite à la convocation en date du 16 février 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (*reçoit pouvoir de S. GUILLEMANT*) ; PIRET R. ; POULAIN P. (*reçoit pouvoir de E. RITAINE*) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames RITAINE E. (*donne pouvoir à P. POULAIN*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à F. SAGNIER*)

Messieurs GUILLEMANT S. (*donne pouvoir à H. CARVALHO*) ; DENUNCQ R. ; LEFEBVRE S. (*donne pouvoir C. LEROY*)

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L.

Monsieur Régis LANCE est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE – DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (SIPL) 2016

Rapporteur : Christian LEROY

Le conseil communautaire, par délibération n° 11/71 du 13 décembre 2011, a décidé la construction d'un centre aquatique à Lumbres.

Afin d'accompagner ce projet, il propose que la Communauté de Communes sollicite le soutien de l'Etat par l'intermédiaire du SIPL (Soutien à l'Investissement Public Local).

Le montant total de l'opération est de **10.027.144,53 € HT éligibles au SIPL.**

Le Président demande au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- De décider de solliciter l'Etat au titre du Soutien à l'Investissement Public Local pour l'obtention d'une aide de **5.821.715,63 €**
- De l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière,
- De l'autoriser à mettre en œuvre les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Le plan de financement pour la construction d'un centre aquatique sur la commune de Lumbres s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Montant	%
Acquisition des terrains	104 258,00 €	Conseil Départemental	1 000 000,00 €	10
Frais de notaire	2 454,37 €	Conseil Régional	800 000,00 €	8
		CNDS	400 000,00 €	4
Sous-total	106 712,37 €	Sous-total	2 200 000,00 €	22
Lot 1 - Voirie, réseaux divers	499 767,40 €	Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL)	5 821 715,63 €	58
Lot 2 - Clos couvert	4 342 400,00 €			
Lot 3 - Finitions	495 990,94 €			
Lot 4 - Lots techniques	2 174 091,28 €	Fonds propres C.C.P.L.	2 005 428,90 €	20
Lot 5 - Revêtements de sols durs, faïence	587 826,93 €			
Lot 6 - Fontaine	96 785,00 €			
Lot 7 - Equipements de vestiaires casiers	162 232,00 €			
Lot 8 - Espaces verts	60 535,61 €			
Sous-total	8 419 629,16 €			
Maîtrise d'œuvre	1 363 375,00 €			
Mission OPC	105 000,00 €			
Mission SPS	4 288,00 €			
Mission de contrôle technique	28 140,00 €			
Sous-total	1 500 803,00 €			
TOTAL H.T.	10 027 144,53 €	TOTAL	10 027 144,53 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les dispositions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20160225-16-02-18-DE
Date de télétransmission : 04/03/2016
Date de réception préfecture : 04/03/2016